

## Séance du 8 novembre 2011 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLELAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

**Présents** : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, GUIMET Nicolas, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLELAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.

**Absent** : SCHMITT Lionel.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 02.11.2011.

**Nombre de conseillers** : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 13.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### **2011-11-01 Instauration de la Taxe d'Aménagement**

**Monsieur Le Maire informe** les conseillers que suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement dans le cadre de la loi N°2010.1658 du 29 décembre 2010 de finance rectificative pour 2010, la Taxe d'Aménagement qui se substitue à la Taxe Locale d'Équipement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Elle répond à l'objectif de simplification des financements des équipements publics engendrés par l'urbanisation. Elle comprend une part communale et une part départementale. Concernant la part communale, le taux de la taxe d'aménagement peut être fixé par délibération du conseil municipal entre 1 et 5%, voir 20% sur décision motivée, avant le 30 novembre 2011. La T.A. sera ensuite applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager ainsi qu'aux déclarations préalables) déposées au 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix contre),

- **Décide** d'instituer le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

### **2011-11-02 Acquisition délaissés ATMB**

**Monsieur Le Maire donne lecture** d'un courrier reçu d'ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc) concernant la réponse apportée à la demande de la commune pour la rétrocession des terrains situés en bordure d'autoroute. Ceux-ci se prononcent favorablement pour la rétrocession d'une partie des terrains allant jusqu'au pied de talus, pour une surface d'environ 4000 m<sup>2</sup> couvrant la partie allant de l'agence postale communale jusqu'au premier passage sous l'autoroute côté chef lieu. Cependant, ces terrains étant actuellement intégrés au domaine public autoroutier, ils ne pourront être rétrocédés à la commune qu'après réalisation des formalités de régularisation nécessaires au transfert de propriété. ATMB propose donc dans un premier temps d'établir une convention d'occupation précaire avec option d'achat.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec option d'achat avec la société ATMB.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

### **2011-11-03 Adoption de la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une signalétique de proximité et commerciale**

**Monsieur Le Maire expose** que dans le cadre du FISAC Intercommunal, l'action de signalétique homogène à l'échelle intercommunale a été lancée.

Il rappelle que la Communauté de Communes Arve et Salève s'est engagée à financer l'achat des bi-mats et il reste à la charge des communes, la location des lattes pour les espaces publics communaux. L'entreprise GIROD ayant été retenue par la CCAS, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention avec cette entreprise.

**Le Conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une signalétique de proximité et commerciale avec l'entreprise GIROD Signalétique.
- **Charge** Monsieur Le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

### **2011-11-04 Engagement de la Municipalité à s'opposer à tout projet d'exploration et d'exploitation de gaz de schistes sur le territoire communal**

**Monsieur Le Maire expose** aux membres du conseil que plusieurs associations et collectifs attirent actuellement l'attention des communes et des citoyens sur le risque de menace de la Haute-Savoie par le Gaz de Schiste. En effet, malgré la Loi votée par le Parlement français en juillet 2011, les permis de recherche octroyés par le gouvernement aux sociétés pétrolières n'ont été que partiellement abrogés. Ainsi dans notre région, notre département est notamment concernés avec le permis de recherche de mines hydrocarbures autorisé par arrêté du 28 mai 2009, dit « permis de Gex », qui concerne le secteur Ain, Jura et Haute-Savoie.

Bien que la Loi vise à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, celle-ci ne l'interdit que par la technique de fracturation hydraulique et autorise celle-ci dans le cadre de projets scientifiques d'expérimentation. Il y a donc un réel risque à ce que la Loi soit contournée dans un premier temps par les sociétés pétrolifères qui pourront par la suite procéder à la technique de fragmentation, très nocive pour notre environnement.

**Vu** la charte constitutionnelle de l'environnement, et particulièrement ses articles 1<sup>er</sup>, 6 et 7,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L110.1 et L110.2,

**Considérant** qu'une demande de permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux N°M615 dit « Permis de Gex » s'étendant pour partie sur le département de la Haute-Savoie a été octroyé par les services de l'Etat,

**Considérant** qu'aucun élu de notre département n'a été informé publiquement de cette demande portant sur une superficie de 932 km<sup>2</sup>,

**Considérant** la Loi N°2011.835 du 13 juillet 2011 visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique,

**Considérant** qu'aux termes de ladite Loi, le permis de recherches des mines d'hydrocarbures M615 dit « de Gex » n'a pas été abrogé,

**Considérant** que la technique dite de « fracturation hydraulique », nécessaire à l'exploration et l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel dit « gaz de schiste », requiert d'importantes quantités d'eau ainsi que l'utilisation de nombreux produits chimiques,

**Considérant** la politique d'engagement environnemental de la Municipalité et la nécessité impérieuse de maintenir localement les conditions écologiques et sanitaires propres à garantir l'intégrité de la santé de tout citoyen,

**Le Conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de s'opposer** à tout projet d'exploration et d'exploitation de gaz de schistes sur le territoire communal et ce quelles que soit les techniques d'extraction utilisées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

### **Point sur les projets en cours**

- Maison intergénérationnelle : des pièces complémentaires au dossier de permis de construire doivent être fournies par le promoteur.
- Sécurisation RD202 : on note un retard de deux semaines du à des problèmes de coordination entre les différentes entreprises intervenantes ; problèmes résolus à ce jour.

### **Rapport des commissions**

Scolaire : suite à la réunion du conseil d'école du 8 novembre, un point est notamment fait sur l'effectif de l'école et la répartition des classes. Concernant les travaux, la mise au point de l'éclairage et du chauffage est en cours de finition.

### **Informations et questions diverses**

Vœux du maire : ceux-ci auront lieu le samedi 7 janvier 2012 à 19h30.

-----

**2011-11-01 Instauration de la Taxe d'Aménagement**

**2011-11-02 Acquisition délaissés ATMB**

**2011-11-03 Adoption de la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une signalétique de proximité et commerciale**

**2011-11-04 Engagement de la Municipalité à s'opposer à tout projet d'exploration et d'exploitation de gaz de schistes sur le territoire communal**

❖ **Signature des conseillers présents**

<b>NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>PELLEVAT Cyril</b>	
<b>PERNET Marie-Pierre</b>	
<b>GROS Laurent</b>	
<b>CIABATTINI Alain</b>	
<b>THABUIS Bruno</b>	
<b>MERANDON Frédéric</b>	
<b>CHABOD Frédéric</b>	
<b>GOLINELLI Joëlle</b>	
<b>NOURRISSAT Johane</b>	
<b>GUIMET Nicolas</b>	
<b>VIAL Jean-Claude</b>	
<b>GOBET Marie-Claire</b>	
<b>MURRIS Isabelle</b>	